

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement : section romande : assemblée générale annuelle : 13 mai 1972 à Nyon

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Section romande

Assemblée générale annuelle

13 mai 1972 à Nyon

Convocation

Aux membres de la
Section romande de l'USAL

Messieurs,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle de la section qui se tiendra à **Nyon samedi 13 mai 1972, à 10 heures**, à la **salle du Conseil communal de Nyon, Château, 2^e étage**.

Programme:

- | | | |
|----------|---|---|
| 10 h. | Assemblée statutaire | 4. Rapports du caissier et des vérificateurs.
Discussion des rapports et vote. |
| | 1. Ordre du jour et procès-verbal. | 5. Présidence d'honneur. |
| | 2. Communications du président. | 6. Rapport de la Commission du Fonds de solidarité. |
| | 3. Rapports du Comité de la Section romande et du rédacteur de la revue <i>Habitation</i> . | 7. Propositions et divers. |
| 11 h. | Exposé de M. Paul-René MARTIN , chef de l'Office cantonal du logement, sur les nouvelles mesures d'encouragement à la construction de logements . | |
| 12 h. 30 | Repas en commun à l'Hôtel Beau-Rivage. | |
| 14 h. 30 | Départ pour visiter des réalisations locales. | |

Horaire des trains:

Attention ! un arrêt **exceptionnel** du train léger 306 nous est accordé par la Direction des CFF, à **Nyon, à 9 h. 33**. On prend ce train à Delémont à 7 h. 25, Bienne 7 h. 55, Neuchâtel 8 h. 18, Yverdon 8 h. 42, Lausanne 9 h. 12. Arrêt spécial à Nyon à 9 h. 33. Autres correspondances: Dép. Genève 8 h. 49, arr. Nyon 9 h. 02. Départ de Sion à 6 h. 30, Fribourg 7 h. 04, Payerne 7 h.

Le Comité est convoqué à 9 heures (dép. de Lausanne à 8 h. 02). Il recommande à chacun de participer et adresse aux membres de la section ses compliments très distingués.

Le président:

B. Vouga.

Le secrétaire:

F. Hermenjat.

Repas à l'Hôtel Beau-Rivage (quai de Rives) **Menu** 10 fr. (service compris)
Potage Longchamp
Sauté de bœuf à la bourguignonne
Nouillettes parmesan
Salade
Glace Moka

Chacun paie son repas au garçon, sauf les boissons qui sont offertes par le comité. Les invités présenteront leur bon gratuit.

- 14 h. 30 Départ en car pour visiter divers projets et réalisations: Etraz, Gai Logis, La Paix, Levrate (programme à l'étude).
17 h. Clôture.

CFF Départ de Nyon pour Lausanne 17 h. 32 ou 18 h. 08 Départ de Nyon pour Genève 17 h. 54 ou 18 h. 29